



Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

guide

COMMUNAUTAIRE

Les migrations et le travail du sexe





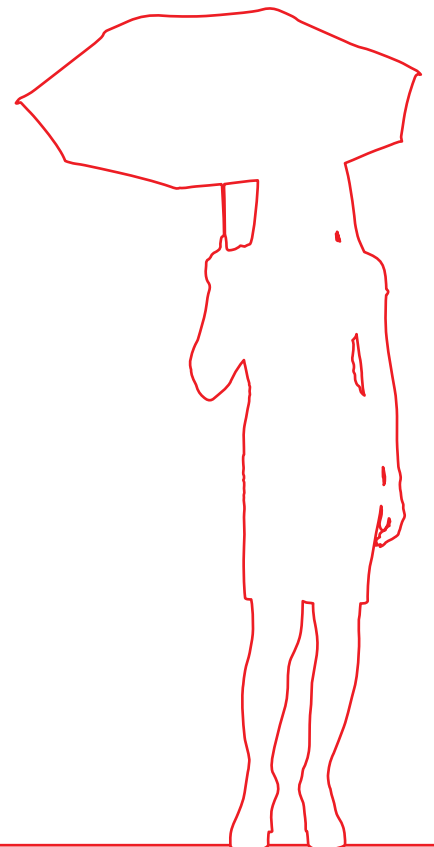
Introduction

Il n'a jamais été aussi facile de se déplacer et de voyager dans le monde qu'aujourd'hui. Pourtant, les travailleurSEs¹ migrantEs sont toujours stigmatisés et réduits au silence, tout autant en politique que dans les médias. En outre, les travailleurSEs du sexe migrantEs sont dépeints comme des victimes ou des criminellEs dans des discours qui font l'amalgame entre le travail du sexe et la traite des personnes et refusent aux travailleurSEs du sexe le droit de migrer. Leurs droits humains sont souvent bafoués au profit d'ambitions politiques visant à restreindre les migrations et à criminaliser le travail du sexe. Alors que les troubles politiques, le changement climatique et la montée des gouvernements conservateurs se traduisent par une mobilité et une migration accrues de la main-d'œuvre, le présent document se penche sur les problèmes spécifiques auxquels sont confrontés les travailleurSEs du sexe migrantE : notamment le non-respect de leurs droits, les obstacles juridiques et politiques qu'elles/ils rencontrent et le manque d'accès aux services et aux aides de tous types.

Migrer pour le travail

C'est souvent en raison d'inégalités structurelles et de la volonté d'échapper aux dysfonctionnements de l'État que les travailleurSEs du sexe migrantEs décident de migrer. Dans presque toutes les régions étudiées, les travailleurSEs du sexe migrantEs ont déclaré se déplacer vers des pays ou des régions à revenu plus élevé en quête d'opportunités économiques. Il est fréquent que les travailleurSEs du sexe migrantEs ne puissent pas accéder à certains services essentiels comme le logement et les soins de santé, en particulier les services de prévention du VIH et des IST et les programmes de santé sexuelle et reproductive, parce qu'elles/ils sont étrangers, qu'elles/ils n'ont pas de papier ou qu'elles/ils ne savent tout simplement pas comment y accéder en raison des barrières linguistiques et culturelles. Il peut être difficile pour les travailleurSEs du sexe migrantEs de trouver un logement à cause de lois qui discriminent les sans-papiers ou qui punissent les personnes considérées comme tirant profit du travail du sexe. Il peut aussi leur être difficile de trouver un emploi autre que le travail du sexe, parce qu'elles/ils ne parlent pas la langue du pays ou que leur expérience et leurs qualifications ne sont pas reconnues ou encore parce qu'elles/ils n'ont pas de papier d'identité.

... les travailleurSEs du sexe migrantEs sont dépeints comme des victimes ou des criminellEs dans des discours qui font l'amalgame entre le travail du sexe et la traite des personnes et refusent aux travailleurSEs du sexe le droit de migrer.



¹ Note du traducteur : Dans ce document la forme féminine est délibérément ajoutée au masculin du substantif «travailleur» ainsi qu'à d'autres substantifs, adjectifs, déterminants et participes passés de façon à ne pas rendre les femmes «invisibles» sachant qu'il est reconnu que la majorité des travailleurs du sexe sont des femmes. Cette décision n'a pas pour but d'exclure les travailleurs du sexe, hommes ou transgenres, mais d'inclure au contraire une majorité, tout en restant stylistiquement cohérent et lisible.



La stigmatisation et la discrimination

Alors qu'elles/ils cherchent une vie meilleure, les travailleurSEs du sexe migrantEs rencontrent de plus en plus d'obstacles à la réalisation de leurs droits fondamentaux. Les travailleurSEs du sexe qui ont répondu à la consultation électronique ont confirmé que les préjugés et la discrimination portaient atteinte à leur santé, à leur sécurité et à leur estime de soi, et les empêchaient de satisfaire leurs besoins fondamentaux. Les travailleurSEs du sexe précisent souvent que les préjugés ont des origines multiples. Même dans les pays où le travail du sexe est réglementé ou décriminalisé, les travailleurSEs du sexe migrantEs témoignent du poids de la stigmatisation sur leur santé mentale et leur vie familiale. Pour éviter d'être stigmatiséEs, les travailleurSEs du sexe migrantEs s'isolent ce qui a tendance à compliquer la prise de contact par les organisations gérées par des travailleurSEs du sexe.

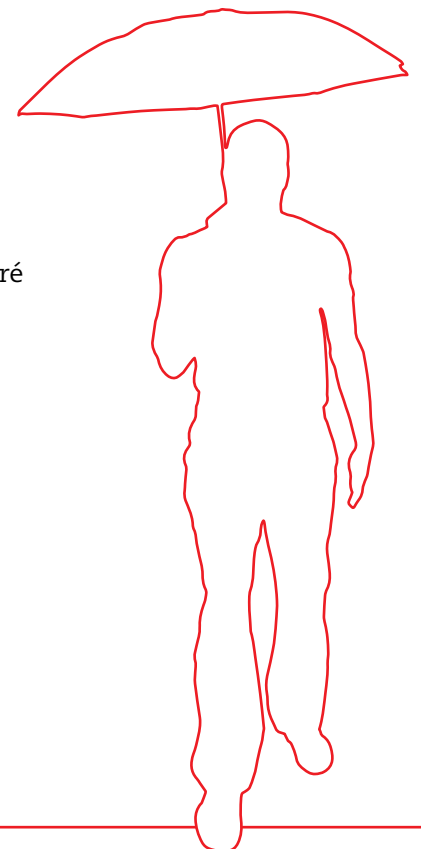
L'amalgame entre le travail du sexe et la traite humaine

Les discours autour de la traite humaine nuisent le plus souvent aux travailleurSEs du sexe et compromettent les efforts qui sont faits pour défendre leurs droits parce que la migration des travailleurSEs du sexe est associée à la traite des êtres humains et à l'exploitation sexuelle. Ce phénomène est par ailleurs renforcé par des mesures et des positions sociétales hostiles aux migrantEs, en particulier dans les pays du Nord. L'amalgame qui est souvent fait entre le travail du sexe et la traite des êtres humains conduit à la criminalisation des travailleurSEs du sexe, de leurs clients et des tierces parties, tout en excluant les travailleurSEs du sexe des services essentiels et en les soumettant à un plus grand nombre de contrôles et de déportations.

Pour éviter d'être stigmatiséEs, les travailleurSEs du sexe migrantEs s'isolent ce qui a tendance à compliquer la prise de contact par les organisations gérées par des travailleurSEs du sexe.

Les agences de migration

Les travailleurSEs du sexe migrantEs trouvent souvent le moyen de traverser les frontières malgré les restrictions et les réglementations en place. Elles/ils trouvent parfois de l'aide auprès d'agences qui leur obtiennent un visa, leur trouvent un logement et les aident à prendre contact avec des clients. Les travailleurSEs du sexe migrantEs qui ont fait appel à ces agences de migration ont déclaré avoir parfois moins de pouvoir de négociation sur leur lieu de travail. Très souvent, des tierces parties et d'autres personnes exploitent les sans-papiers ou les migrantEs clandestinEs.





Les forces de l'ordre

Les travailleurSEs du sexe migrantEs ont déclaré avoir des mauvaises relations avec les forces de l'ordre et la justice, en particulier avec la police. Cette situation s'explique par la conjonction de la criminalisation du travail du sexe, de la corruption et de la persécution des migrantEs, en particulier des sans-papiers. TouTEs les travailleurSEs du sexe migrantEs ont indiqué que c'est en raison de leur statut de travailleurSEs du sexe migrantEs qu'elles/ils rencontrent des difficultés pour accéder à la justice. Étant criminaliséEs et sans papier, les travailleurSEs du sexe migrantEs de nombreux pays qui ont pris part à notre consultation ont confirmé qu'elles/ils ne pouvaient pas signaler les violences, les viols ou les crimes commis à leur rencontre, par crainte d'être harceléEs, arrêtéEs, expulséEs ou simplement ignoréEs par les autorités.

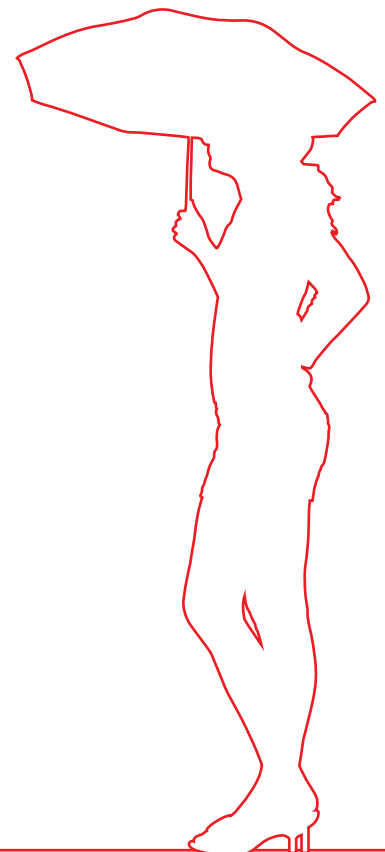
COVID-19

La pandémie de COVID-19 a aggravé la situation des travailleurSEs du sexe migrantEs dans le monde, la plupart d'entre elles/eux ne pouvant pas accéder aux programmes d'aide d'urgence ou à la protection sociale dans leur pays. Les recherches menées par NSWP ont révélé que les travailleurSEs du sexe migrantEs rencontraient d'importants obstacles pour accéder aux soins de santé, étaient sujetTEs à de plus en plus de contrôles de la part des services de santé publique, étaient victimes de descentes de police, rencontraient des difficultés pour accéder à la sécurité sociale, étaient davantage expulséEs et pouvaient facilement perdre leur logement.

Les travailleurSEs du sexe migrantEs et le militantisme

De nombreuses organisations gérées par des travailleurSEs du sexe ont du mal à établir des relations étroites avec les travailleurSEs du sexe migrantEs et à leur proposer un soutien approprié. Cela leur est d'autant plus difficile qu'elles manquent de financements pour répondre aux besoins des travailleurSEs du sexe migrantEs. Pourtant, les organisations gérées par des travailleurSEs du sexe peuvent proposer aux travailleurSEs du sexe migrantEs un espace dans lequel elles/ils peuvent trouver du soutien sans craindre d'être jugéEs ou excluEs.

... elles/ils ne pouvaient pas signaler les violences, les viols ou les crimes commis à leur rencontre, par crainte d'être harceléEs, arrêtéEs, expulséEs ou simplement ignoréEs par les autorités.

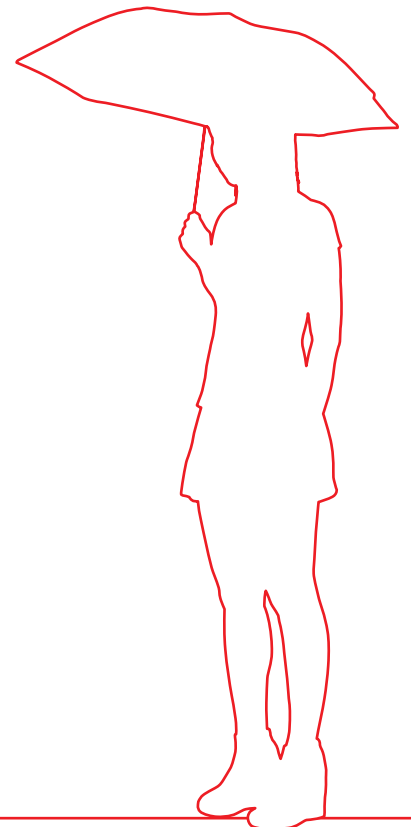




Recommandations

- 1 Les gouvernements, les décideurs politiques et les membres de la société civile doivent activement œuvrer pour la pleine décriminalisation du travail du sexe, y compris la décriminalisation des travailleurSEs du sexe, des clients et des tierces parties.
- 2 Le travail du sexe doit être reconnu comme un travail et les travailleurSEs du sexe doivent bénéficier des mêmes droits en matière de migration que les autres travailleurSEs.
- 3 Il faut mettre fin aux mesures de lutte contre la traite humaine qui font l'amalgame entre la traite, le travail du sexe et la migration ou qui visent à éradiquer le travail du sexe.
- 4 Les travailleurSEs du sexe doivent être intégrés aux dispositifs nationaux de protection sociale concernant notamment l'assurance-maladie et les indemnités en cas de maladie, ainsi que d'autres mesures d'urgence.
- 5 Il faut réviser les lois et les politiques sur l'immigration qui pratiquent une discrimination injuste à l'égard des travailleurSEs du sexe et supprimer les restrictions au voyage qui les empêchent de séjourner dans n'importe quel pays à cause de leur histoire présente ou passée liée au travail du sexe.
- 6 Il faut abroger les lois qui interdisent explicitement que les migrantEs travaillent dans l'industrie du sexe.
- 7 Un pare-feu doit être mis en place entre les services d'immigration et les services de protection sociale/services de santé afin de garantir que les travailleurSEs du sexe migrantEs puissent accéder à ces services et signaler les cas de violence.
- 8 Les travailleurs sociaux, les professionnels de santé et les forces de l'ordre doivent être sensibilisés aux problèmes que rencontrent les travailleurSEs du sexe locales et les travailleurSEs du sexe migrantEs de façon qu'ils puissent assurer des services confidentiels et sans préjugés. Ces services doivent aussi être proposés dans plusieurs langues.
- 9 Il faut financer suffisamment les organisations gérées par des travailleurSEs du sexe qui sont les mieux placées pour proposer des services complets, exempts de préjugés et adaptés aux besoins des travailleurSEs du sexe migrantEs qui pourront ainsi accéder au logement et à la santé et trouver du soutien lorsque leurs droits ne sont pas respectés.
- 10 Il faut inclure les travailleurSEs du sexe migrantEs dans les campagnes d'information et l'élaboration et la prestation des services.

Le travail du sexe doit être reconnu comme un travail et les travailleurSEs du sexe doivent bénéficier des mêmes droits en matière de migration que les autres travailleurSEs.



Le Réseau mondial des projets sur le travail du sexe travaille avec des consultants régionaux, des consultants mondiaux et des informateurs clés nationaux dans le cadre de la stratégie qu'il adopte pour garantir que les revendications locales des travailleurSEs du sexe et des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe soient entendues.

Les guides communautaires offrent un résumé du contenu des documents d'information du NSWP. De plus amples informations et références se trouvent dans les documents d'information qui les accompagnent.

Le terme « travailleurSE du sexe » reflète la grande diversité de la communauté des travailleurSEs du sexe. La liste n'est pas exhaustive mais cette communauté compte notamment : les femmes, les hommes et les personnes transgenres travailleurSEs du sexe, les travailleurSEs du sexe lesbiennes, gays et bisexuelLEs, les hommes travailleurs du sexe s'identifiant comme hétérosexuels, les travailleurSEs du sexe vivant avec le VIH ou d'autres maladies, les travailleurSEs du sexe usagerÈREs de drogues, les jeunes adultes travailleurSEs du sexe (entre 18 et 29 ans), les travailleurSEs du sexe avec et sans papiers ainsi que les personnes déplacées et les réfugiés, les travailleurSEs du sexe vivant dans les zones rurales et dans les zones urbaines, les travailleurSEs du sexe handicapÉEs et les travailleurSEs du sexe qui sont en détention ou en prison.



nswp Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel

Promouvoir la Santé et les Droits Humains

Mitchell House, 5/5 Mitchell Street, Edinburgh, Scotland, UK, EH6 7BD
+44 131 553 2555 secretariat@nswp.org www.nswp.org/fr

Le NSWP est une société privée à but non lucratif et à responsabilité limitée.
Société No. SC349355

PROJET SOUTENU PAR :

